

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Décision modificative 2/2020 - Budget Régie des énergies

Séance du 25 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre, à dix-neuf heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Plateau d'Hauteville sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit novembre deux mille vingt.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 23

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOT, Didier BOURGEAIS, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ, Amélie COCHET, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON.

Membres absents excusés avec pouvoir : 6

Gérard CHAPUIS (pouvoir à Didier BOURGEAIS), Bernard CORTINOVIS (pouvoir à Jean-Michel CYVOCT), Nicole ROSIER (pouvoir à Philippe EMIN), Stéphane LYAUDET (pouvoir à Patrick GENOD), Jacques DRHOJIN (pouvoir à Karine LIEVIN), Sonia ZANI (pouvoir à Eliane MERMILLON),

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Jessie MARIN.

23 présents, 6 pouvoirs, soit 29 votants.

VU la délibération n°2020-075 Vote du budget primitif 2020 du budget annexe « REGIE DES ENERGIES » Budget Régie des énergies

VU la délibération n°2020-105 Décision modificative n°1/2020 - Budget Régie des énergies

VU la délibération n°2020-067 Plan de redressement de la Régie des énergies – Prolongation

VU la délibération n°2020-033 Choix de l'entreprise attributaire pour les travaux de raccordement de 3 nouveaux bâtiments au réseau de chaleur de Hauteville-Lompnes

Considérant que le conseil municipal en sa séance d'aujourd'hui reconnaît que les conditions de l'art. 3.3 du contrat de concession portant délégation du service public des réseaux de chaleur de Plateau d'Hauteville sont réunies valant levée de sa condition résolutoire. L'article 56 du même contrat signé le 10 juin 2020 engage le versement par le Concessionnaire d'un droit d'entrée d'un montant de 600 000€,

Considérant que le droit d'entrée s'analyse comme le prix de l'exclusivité accordée par la collectivité délégante pour l'utilisation des biens remis au délégataire pendant toute la durée du contrat (25 années),

Considérant que le conseil municipal en sa séance d'aujourd'hui accepte les conditions de réaménagement de la dette de la régie présentées par ses partenaires bancaires à l'issue du moratoire, sur une durée de 25 années,

Accusé de réception en préfecture le 30/11/2020 à 10h01
001-200086122-20201125-DE-2020-149-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le montant du droit d'entrée peut donc être affecté au

budget 2020.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de raccordement des établissements clinique du souffle, CHPH, le Charvet, Mangini et Unité Inter sont en cours ou se terminent et nécessitent des crédits prévus initialement en 2021,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour solder les factures estimées à 16 000 € de taxes pour la période du 10 septembre 2019 au 1^{er} septembre 2020 et des factures d'eaux, téléphones et électricité estimées à 2 000 €, et qui doivent être honorées par la commune jusqu'à transfert des contrats dans la période de clause de révision et remboursées par la suite par HBE. Les crédits nécessaires doivent être inscrits.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de solder les conditions du moratoire avant le 31 décembre 2020, il convient d'honorer un montant de capital de 30 727,98 € pour le Crédit Agricole, lié au moratoire et qu'il convient d'inscrire les dettes nécessaires :

- En investissement au compte 1641
- Remboursement capital du Crédit Agricole : 30 727,98 €
- En fonctionnement au compte 66111
- Les intérêts arrivés à échéance sur les banques : 35 279,27 €

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de réaliser des mouvements de crédits, au **BUDGET REGIE DES ÉNERGIES** afin de pouvoir payer régulariser les différents prêts.

Compte	Libellé du compte	Dépenses	Recettes
66111-66	Intérêts réglés à l'échéance	+40 000 €	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...) Pour les taxes de gaz	+ 16 000 €	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...) Electricité	+ 2 000 €	
778-77	Autres produits exceptionnels		+ 600 000 €
	Total de la section de FONCTIONNEMENT	+ 58 000 €	+ 600 000 €

Compte	Libellé du compte	Dépenses	Recettes
2315-23 op 12	Installations, matériels et outillage techniques (Clinique du souffle, le Pontet, ALFA3A, Les Sapins)	+ 6 000 €	
2315-23 op 13	Installations, matériels et outillage techniques (le Charvet, CHPH, Mangini, Inter)	+ 80 000 €	
1641-16	Emprunts en euros Crédit Agricole	+ 31 000 €	
1313-13	Subvention d'investissement amortissable – Département		+ 39 429 €
	Total de la section d'INVESTISSEMENT	+ 117 000€	+ 39 429 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCEPTÉ** la décision modificative, selon le détail exposé ci-dessus.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.
Le Maire, Philippe EMIN

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20201125-DE-2020-149-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020